



Mesures sanitaires pour l'organisation de la catéchèse

Information du 2 février 2021

Chères amies,
Chers amis,

Depuis l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales pour la gestion de la crise sanitaire - celles qui concernent les enfants de moins de 12 ans – vous vous posez probablement beaucoup de questions sur leur impact dans l'organisation de la catéchèse.

Nous souhaitons rappeler que, depuis le début de la crise, les orientations diocésaines ont toujours encouragé à nous situer d'abord solidaires de l'effort collectif pour freiner la propagation du virus.

C'est dans cet esprit que nous cherchons une fois de plus à adapter les balises pour permettre des propositions catéchétiques respectueuses du dernier arrêté ministériel.

Ces activités pourront rassembler au maximum 10 enfants - accompagnés ou non d'un parent – en présence de maximum deux ou trois organisateurs (catéchistes, prêtres...).

Ces rencontres pourront être proposées au **rythme mensuel et ne pas durer plus d'une heure**. Elles devront avoir lieu dans une église (pas dans un local paroissial ou une chapelle).

Toutes les autres mesures sanitaires sont bien sûr toujours d'application : port du masque pour les plus de 12 ans, désinfection au gel hydro alcoolique à l'entrée, ventilation avant et après l'animation, distanciation physique de plus de 1,5 m entre membres de familles différentes...

Les animations à l'extérieurs sont à privilégier : marche entre deux églises, jeu de piste/pèlerinage... avec des départs étalés sur une large plage horaire. Une invitation à vivre ce type d'activité en famille permet de concilier la sécurité des enfants, les contraintes sanitaires et une belle avancée dans la prise en compte des familles en catéchèse. Pour rappel, en dehors d'une bulle familiale, le nombre d'adultes rassemblés à l'extérieur ne peut dépasser 4 personnes.

Le temps du Carême est maintenant très proche. Vous pensez certainement aux éventuelles possibilités de **célébrations des Cendres** pour « les familles de la catéchèse ». S'il n'est pas possible de les inviter à rejoindre les assemblées eucharistiques proposées dans l'UP, nous encourageons les équipes locales à proposer à des groupes de maximum 10 enfants, accompagnés chacun d'un parent, de courtes liturgies de la Parole avec réception des Cendres entre le mercredi et le premier dimanche de Carême. Une proposition plus précise suivra dans les prochains jours.

Nous mesurons que la situation est vraiment inconfortable. Elle met à mal bien des projets et entame parfois un peu notre enthousiasme mais d'autre part nous découvrons aussi avec émerveillement des ressources d'adaptation et de créativité. Pour tout ce que vous donnez de temps et d'énergie au service de la catéchèse, nous vous remercions vivement.

Fraternellement,

Chanoine Michel Vinckier
Christine Merckaert